



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 19 mars 2007

Communiqué de presse

INTESA SANPAOLO ET CREDIT AGRICOLE S.A. SIGNENT LE CONTRAT DE DENOUEMENT DE LA JOINT-VENTURE CAAM SGR

Intesa Sanpaolo S.p.A. et Crédit Agricole S.A. ont convenu, ce jour, que CAAM SGR, leur joint-venture spécialisée dans la gestion d'actifs en Italie, serait dissoute moyennant l'exercice, par les deux parties, de leur option respective et l'achat par Intesa Sanpaolo des activités correspondant aux 65 % de Nextra Investment Management vendus par Banca Intesa à Crédit Agricole S.A. en décembre 2005. Le montant du rachat sera d'environ 800 millions EUR, correspondant au prix de la vente de décembre 2005, net du montant de la vente à Crédit Agricole S.A. des fonds d'investissement dédiés au réseau de Cariparma et des fonds immobiliers, diminué des dividendes perçus dans l'intervalle par le Groupe Crédit Agricole et augmenté du coût des capitaux propres accumulés pendant la période (calculé en appliquant un taux d'intérêt de 9 % sur le montant de la vente précédente, de 815,8 millions EUR). L'opération devrait être achevée à la fin de l'année et est soumise aux autorités compétentes et à la vente de la dernière filiale à Crédit Agricole S.A. prévue le 1er juillet 2007.

Cette procédure est conforme aux informations transmises dans les communiqués émis par Banca Intesa et Crédit Agricole S.A. le 11 octobre 2006, le communiqué conjoint d'Intesa Sanpaolo et de Crédit Agricole S.A. daté du 24 janvier 2007 et la décision de l'autorité italienne chargée de la concurrence (AGCM), émise le 20 décembre 2006.